



**CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT  
DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL  
DU BENIN**

Siège : Maison des Médias « *Thomas MEGNASSAN* »  
Carré n°- 1248 Gbédjromédé 2 Cotonou  
RCPC : n°- 2007/0135/DEP-ATL-LTT/SG/SAG-ASSOC du 13/04/07  
01 BP 7370 Cotonou – Bénin \* Tél. (+229) 21 326 199  
E-mail : [cnpabn@gmail.com](mailto:cnpabn@gmail.com) / Site Web [www.cnpa-benin.org](http://www.cnpa-benin.org)  
Président, Cél. (+229) 97 447 545  
Secrétaire Général, Cél. (+229) 97 443 563  
Trésorier Général, Cél. (+229) 97 305 050

N/Réf : 2021 – 027 / CNPA – BENIN/PT/SG/TG/SA

**COMMUNIQUE**

Les organes de presse dispensés de l'achat des MECeF

Le Président du Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) du Bénin a eu des échanges avec le Directeur Général des Impôts sur la fiscalité des entreprises de presse.

Cette rencontre a été le cadre une fois encore d'un plaidoyer pour l'allègement des mesures fiscales à l'endroit des entreprises de presse surtout par ces temps de morosité dans le secteur des médias au Bénin.

Ainsi, le Président du CNPA-Bénin a obtenu de la Direction Générale des Impôts, une dispensation pour les entreprises de presse de l'achat des Machines Electroniques Certifiées de Facturation (MECeF). Elles sont alors autorisées à utiliser la version dématérialisée ou la version en ligne des MECeF sur [www.impots.finances.gouv.bj/](http://www.impots.finances.gouv.bj/). Le CNPA-Bénin informe donc tous les patrons de presse que la Direction Générale des Impôts reste disponible pour les assister dans l'utilisation de cette plateforme.

Fait à Cotonou, le 13/02/202



Pour le CNPA -Bénin

Le Président

Seth Evariste HODONOU